



Prescriptions de concours



VERSION DU 20.09.22

En cas de différences dans les prescriptions de concours, la version française fait foi.
Direction des Concours – Jolien Lucie – ljoll@bluewin.ch

Table des matières

Prescriptions de concours Fête cantonale valaisanne de gymnastique	1
1. Dispositions générales	4
1.1 Déroulement.....	4
1.2 Participation.....	4
1.2.1 Droit de participation	4
1.2.2 Restrictions de déroulement	4
1.2.3 Attestation d'âge pour les concours.....	4
1.3 Compétences.....	4
1.4 Champ d'application des Prescriptions	4
1.5 Offre de concours	4
1.5.1 Concours de sociétés	4
1.5.2 Concours individuels de sport de masse	4
1.5.3 Concours par équipes.....	4
1.6 Offre complémentaire.....	4
1.6.1 Minis.....	4
1.6.2 Jeunesse.....	4
1.6.3 Actifs	5
1.6.4 Dames/Hommes et Seniors	5
1.7 Inscriptions.....	5
1.7.1 Généralités.....	5
1.7.2 Doubles participations.....	5
1.7.3 Délais	5
1.7.4 Changements.....	5
1.7.5 Désistements	5
1.8 Blessures.....	6
1.9 Directives communes à tous les concours.....	6
1.9.1 Obligations des sociétés	6
1.9.2 Postes centralisés d'annonce des sociétés/groupes ainsi que des fonctionnaires, juges et speakers	6
1.9.3 Musique.....	6
1.9.4 Lutte antidopage (www.antidoping.ch)	6
1.9.5 Tenue vestimentaire et publicité	6
1.9.6 Proclamation des résultats / Cérémonies protocolaires	7
1.9.7 Juges.....	7
1.9.8 Aides par discipline	7
1.9.9 Assurances	7
2. Concours de sociétés	8
2.1 Généralités	8
2.1.1 Aides par discipline	8
2.1.2 Classes d'âge et Catégories	8
2.1.3 Divisions.....	9
2.1.4 Répartition des divisions	9
2.1.5 Notation.....	9
2.1.6 Listes de résultats	9
2.1.7 Vainqueur de la fête	9
2.1.8 Distinctions.....	9
2.1.9 Concours de sociétés en une partie	9
2.1.10Concours de sociétés en une partie/ Qualification estafette navette	10
2.1.11Concours de sociétés en trois parties.....	10
2.2 Catégorie d'âge Minis (PE - GE)	10
2.3 Catégorie d'âge de la jeunesse	11
2.3.1 Répartition par âge pour les disciplines mesurables	11
2.3.2 Gymnastique aux agrès	11
2.3.3 Gymnastique.....	12
2.3.4 Athlétisme	12
2.3.5 Parcours.....	12
2.3.6 Finale estafette	12
2.4 Catégorie d'âge des actifs.....	13

2.4.1 Tests de branche	13
2.4.2 Gymnastique aux agrès	13
2.4.3 Gymnastique	13
2.4.4 Athlétisme	13
2.4.5 Jeux nationaux	14
2.4.6 Team-aérobic	14
2.4.7 Finale Estafette	14
2.5 Catégorie d'âge des dames/hommes	15
2.5.1 Fit+Fun	15
2.6 Catégorie d'âge des seniors	15
2.6.1 Fit+Fun	15
3. Concours individuels en sport de masse	16
3.1 Désistements	16
3.2 Concours de gymnastique	16
3.2.1 Offre	16
3.2.2 Choix des branches	16
3.2.3 Dispositions	16
3.2.4 Distinctions	16
4. Jeux	17
4.1 Offre	17
4.1.1 Volley Ball	17
4.1.2 Tournoi des 3 Jeux	18
4.2 Déroulement	19
4.3 Autorisation de jeu	19
4.4 Règlements	19
4.5 Concours	19
4.6 Equipement	19
4.7 Arbitres	19
4.8 Distinctions	19
5. Finances	20
5.1 Frais de participation / Finance de garantie	20
5.1.1 Finance de garantie	20
5.1.2 Remboursement de la finance de garantie	20
5.2 Finance de participation	20
5.2.1 Désistement / Remboursement de la finance de participation	20
5.3 Prix Moniteur	20
5.4 Déductions de la finance de garantie	20
5.5 Cartes de fête	20
5.6 Prestations complémentaires	22
5.7 Coordonnées bancaires	22
6. Dispositions légales	22
6.1 Obligations financières	22
6.2 Caractère obligatoire des Prescriptions de concours	22
6.3 Recours	22
6.4 Comportement des participants	22
6.5 Sanctions à l'encontre des sociétés fautives	23
6.6 Instructions de la direction générale des concours / du CO	23
7. Dispositions finales	23
7.1 Modifications	23
7.2 Informations	23
7.3 Interprétation	23
Annexe 1 – Déductions d'ordre	24
Annexe 2 – Règlements	24
Annexe 3 – Abréviations	25
Annexe 4 – Coordonnées de la direction des concours	27
Annexe 5 – Propriétés des surfaces par discipline	27

1. Dispositions générales

1.1 Déroulement

La société de gymnastique, Naters TV organise en collaboration avec l'Association cantonale, Gym Valais-Wallis la fête cantonale valaisanne de gymnastique les 10/11 juin et 16/18 juin 2023 à Naters.

Samedi 10 juin	concours de sociétés Jeunesse B
Dimanche 11 juin	concours de sociétés Jeunesse A – concours des Minis (PE-GE)
Samedi 17 juin	concours de sociétés Actifs – Tournoi de Volleyball
Dimanche 18 juin	concours de sociétés Dames/Hommes et Seniors –Tournoi des 3 Jeux Concours individuel en sport de masse

1.2 Participation

1.2.1 Droit de participation

Peuvent participer à la fête cantonale valaisanne de gymnastique, tous les gymnastes adultes et enfants enregistrés nominativement dans FSG-Admin (banque de données FSG) et affiliés à des sociétés et groupes de la Fédération suisse de gymnastique.

Les membres de la direction des concours et des secteurs ainsi que les juges et arbitres peuvent participer pour autant que l'horaire le permette.

La participation en catégorie Jeunesse et Minis est réservée aux sociétés valaisannes, affiliées à Gym Valais-Wallis.

1.2.2 Restrictions de déroulement

Pour des raisons d'organisation, la direction des concours se réserve le droit de:

- supprimer des compétitions, disciplines et certaines catégories ou d'en regrouper lorsque le nombre d'inscriptions est insuffisant.

1.2.3 Attestation d'âge pour les concours

Les gymnastes doivent être porteurs de leur carte de membre FSG. Une attestation officielle peut être exigée (par ex. carte identité, permis de conduire).

1.3 Compétences

La direction des concours assume la responsabilité du déroulement des concours et des productions. Toutes les autres dispositions de la direction des concours ont également force obligatoire (dernières directives, etc.).

1.4 Champ d'application des Prescriptions

Les présentes Prescriptions s'appliquent à tous les concours.

1.5 Offre de concours

La Fête cantonale valaisanne de gymnastique propose les concours suivants:

1.5.1 Concours de sociétés

Minis (PE-GE), Jeunesse, Actifs, Dames/Hommes, Seniors.

1.5.2 Concours individuels de sport de masse

Concours de gymnastique.

1.5.3 Concours par équipes

Tournoi des 3 Jeux, Volleyball.

1.6 Offre complémentaire

1.6.1 Minis

Carrousel de Jeux et Production cantonale.

1.6.2 Jeunesse

- 1 Cours à option à choix : Star Dance ou Parkour
- Production cantonale : obligatoire

1.6.3 Actifs

- 1 cours à option à choix : Zumba ou Urban Training

1.6.4 Dames/Hommes et Seniors

- 3 cours à option à choix : Zumba – Yoga - Urban Training
- production libre (en démonstration)

1.7 Inscriptions

1.7.1 Généralités

Toutes les inscriptions de sociétés et de personnes individuelles doivent s'effectuer en ligne et dans les délais. Inscriptions ouvertes à partir de 1 octobre 2022 sous www.gymvalais.ch. Lors des inscriptions, prêter attention au déroulement simultané de plusieurs concours.

1.7.2 Doubles participations

Un gymnaste ne peut concourir que dans un seul groupe et dans une seule catégorie. La double participation est donc interdite.

1.7.3 Délais

Prière d'observer les échéances suivantes (date mail):

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| - Délai d'inscription pour tous les concours | 10 décembre 2022 |
| - Versement des frais d'inscription et finance de garantie | 10 décembre 2022 |
| - Inscription nominative des juges | 10 décembre 2022 |
| - Inscription nominative des gymnastes, commande des cartes de Fête | 28 février 2023 |
| - Formulaire de commande CO (données d'organisation CO) | 28 février 2023 |
| - Commandes de soupers, nuitées (données d'organisation) | 28 février 2023 |
| - Enregistrement personnel des juges | 28 février 2023 |
| - Données complémentaires des juges (données d'organisation) (jour de travail, etc.) | 28 février 2023 |
| - Annonce besoins déplacement CFF | 28 février 2023 |
| - Versement paiement cartes de fête et des prestations complémentaires | 30 mars 2023 |
| - Liste du matériel agrès (avec demande pour engins auxiliaires et autres engins supplémentaires) | 30 mars 2023 |
| - | |
| - Upload des musiques de concours | 30. Mai 2023 |

1.7.4 Changements

Au moment de l'annonce des mutations et dans le domaine des concours de sociétés, il n'est pas possible d'échanger les disciplines ni d'en annoncer de nouvelles. Concernant le nombre de personnes, les augmentations sont acceptées comme suit:

- Athlétisme et gym. aux jeux nationaux jusqu'au prochain chiffre pouvant être divisé par 4, exception: estafette navette, une augmentation jusqu'à 18 personnes est possible.
- Tests de branche: jusqu'au prochain chiffre divisible par 3.
- Fit+Fun et parcours jeunesse: jusqu'au prochain chiffre divisible par 4.
- Agrès, gymnastique et team aérobic : pas de restrictions.

Pour les jeux, seuls les désistements sont admis. Aucun autre changement n'est autorisé.

1.7.5 Désistements

Tous les désistements, y compris les disciplines, sont à adresser par écrit et avec justificatif à la direction des concours (adresse en annexe). Les conséquences financières sont prévues sous les art. 5.2.1 et 5.4.

1.8 Blessures

Les gymnastes s'étant blessés en compétition sont comptabilisés dans la composante du concours de sociétés. Une attestation du personnel sanitaire présent sur la place de fête est valable avec effet immédiat.

Les gymnastes ne pouvant pas concourir pour des raisons de santé (accident, maladie) sont passibles de sanctions énumérées sous les art. 5.2.1 et 5.4.

1.9 Directives communes à tous les concours

Consulter les directives en vigueur sous: www.stv-fsg.ch → branches sportives (cliquer sur la branche) → téléchargements.

1.9.1 Obligations des sociétés

Les sociétés/groupes et athlètes individuels peuvent être tenus de participer à des productions sans obligation financière de la part de l'organisateur.

Les sociétés/groupes sont tenus de participer, avec une délégation, aux manifestations désignées officiellement.

Les responsables de société s'engagent vis-à-vis de l'organisateur et de la direction générale des concours à ce que leurs membres adoptent un comportement sportif et correct.

Les comités directeurs des sociétés étant responsables de leur société, il est de leur ressort de prendre des mesures afin d'empêcher des actes dommageables tels que:

- Consommation exagérée de boissons alcoolisées
- Vandalisme
- Déchets

Toute infraction sera sanctionnée par une déduction d'ordre prévue dans l'annexe 1 ou par la disqualification.

1.9.2 Postes centralisés d'annonce des sociétés/groupes ainsi que des fonctionnaires, juges et speakers

1.9.2.1 Annonce des sociétés/groupes

Les sociétés/groupes s'annoncent au plus tard 1h avant le début de la compétition (concours de sociétés) auprès du poste central d'annonce.

1.9.2.2 Annonce des gymnastes individuels

Les gymnastes individuels s'annoncent au plus tard 1h avant le début de la compétition directement sur l'aire de concours.

1.9.2.3 Annonce des fonctionnaires, juges et speakers

Les fonctionnaires, juges et speakers viennent retirer en personne leur documentation au poste d'annonce des juges au plus tard 1h avant de commencer à travailler.

1.9.3 Musique

Pour chaque discipline avec accompagnement musical, la musique devra être uploadée dans l'outil d'inscription conformément à la liste des dates. Il convient d'amener une clé USB de rechange lors de la manifestation. L'enregistrement doit impérativement être effectué dans l'un des formats suivants : .mp3 ou .wav.

Un essai musique est prévu sur la place de concours.

1.9.4 Lutte antidopage (www.antidoping.ch)

La Fédération suisse de gymnastique fait partie de Swiss Olympic et à ce titre est soumise au règlement antidopage. Des contrôles peuvent intervenir durant la fête cantonale valaisanne de gymnastique. Toutes les informations sous www.antidoping.ch

1.9.5 Tenue vestimentaire et publicité

Les participants aux concours de sociétés portent une tenue donnant une image harmonieuse et ne gênant pas les juges ni les gymnastes.

Veiller à respecter les directives portant sur la tenue vestimentaire des disciplines. Quant à la publicité, se référer aux prescriptions « Publicité sur la tenue vestimentaire lors des manifestations FSG ». Pour le domaine des jeux, s'en tenir aux prescriptions sur les tenues vestimentaires des manifestations de balle à la corbeille.

1.9.6 **Proclamation des résultats / Cérémonies protocolaires**

Les gymnastes doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de compétition ou en survêtement de société. Les sociétés doivent être représentées par leur moniteur et leur portedrapeau en tenue de compétition ou survêtement de société lors de la cérémonie protocolaire.

Les cérémonies protocolaires des concours de sport de masse individuels et de gymnastique de sociétés (3 premiers rangs) se déroulent le jour de la compétition.

1.9.7 **Juges**

Les sociétés/groupes des catégories d'âge jeunesse, actifs, dames/hommes et seniors ont l'obligation d'annoncer un juge dès 20 cartes de fête commandées. L'annonce des juges s'effectue sur internet en même temps que l'inscription. Elle fait partie intégrante de la procédure d'inscription en vigueur.

Les sociétés/groupes disputant le test de branche allround, unihockey ou fit+fun sont tenues de mettre à disposition un arbitre avec brevet par discipline. Ce dernier doit avoir suivi un cours d'arbitre durant le printemps 2023 sous peine de subir une déduction de la finance de garantie conformément à l'art. 5.4.

Les sociétés/groupes disputant une des disciplines de l'athlétisme sont tenus de mettre à disposition un arbitre d'athlétisme avec brevet.

Il est possible d'annoncer un aide-arbitre (arbitre sans brevet) pour les disciplines branches de test de jeu allround, course d'obstacles, parcours de jeu unihockey et athlétisme. Détails lors de l'inscription. Pour les concours de jeux, les sociétés/groupes annoncent un arbitre avec brevet ou un aide-arbitre (sans brevet) par équipe.

Il est impossible de garantir aux fonctionnaires, juges et arbitres une participation dans leur société. Il est de la responsabilité des sociétés de vérifier l'engagement de leurs juges une fois que les horaires sont disponibles.

Les juges et arbitres avec brevet qui disputent un concours s'acquittent d'une carte de fête de type A (concours de société) ou B (uniquement Tournoi de Volley).

Comportements sanctionnés par une déduction de la finance de garantie selon l'art. 5.4:

- pas de juge mis à disposition
- le juge ne vient pas
- le juge quitte la place de concours durant son engagement sans y être autorisé
- non-participation au cours d'arbitre obligatoire (fit+fun et tests de branche)

1.9.8 **Aides par discipline**

Pour les règles de participation des aides par discipline, se référer au pt 2.1.1.

Les aides par discipline disputant des concours s'acquittent de la carte de fête appropriée.

1.9.9 **Assurances**

Conformément au règlement de la CAS-FSG, les membres FSG déclarés comme participants sont assurés pour la RC, les bris de lunettes et l'assurance accidents complémentaire.

2. Concours de sociétés

2.1 Généralités

Aucune différence n'est effectuée entre les gymnastes, quel que soit leur sexe.

Une seule variante est possible sur les trois possibilités suivantes :

- concours de sociétés en une partie
- concours de sociétés en trois parties
- concours de sociétés en trois parties et concours de sociétés en une partie

Pour les catégories Jeunesse, seul le concours de sociétés en trois parties est autorisé, exception faite de la qualification pour la finale estafette (voir point 2.1.10).

Les sociétés complètes peuvent choisir plusieurs variantes en fonction de leurs groupes. Il n'en est cependant pas tenu compte lors de la préparation de la grille horaire.

Chaque discipline ne peut être choisie qu'une seule fois par société/groupe. Il est interdit d'exécuter la même production/discipline dans une composition majoritairement identique sous différents noms de société.

2.1.1 Aides par discipline

Pour leurs concours dans les disciplines mesurables (athlétisme et jeux nationaux), les sociétés/groupes mettent à disposition et durant toute la durée de compétition une personne âgée d'au moins 16 ans (aide par discipline) dont le travail est de soutenir le jury en place. Cette personne s'annonce au poste d'annonce de la discipline en même temps que les gymnastes. En cas d'absence de l'AD, une déduction de la finance de garantie (art. 5.4) ainsi qu'une amende d'ordre (annexe 1) seront appliquées.

2.1.2 Classes d'âge et Catégories

Parents-Enfants	2018	5 ans et moins				
Gym Infantine	2016	7 ans et moins				
Jeunesse B	2011	12 ans et moins	1/3 des participants peut être plus âgé. Maximum :	2009		
Jeunesse A	2006	17 ans et moins	1/3 des participants peut être plus âgé. Maximum :	2004		
Actifs	Age libre					
Dames/Hommes	1988	35 ans et plus (M36)	1/3 des participants de chaque discipline peut être né entre les années suivantes:	1999	et	1989
Seniors	1968	55 ans et plus (M56)	1/3 des participants de chaque discipline peut être né entre les années suivantes:	1989	et	1969

Dans les classes d'âge avec règle 1/3, on arrondit vers le haut.

Exemple : 10 personnes : $3 = 3,33$ personnes. On arrondit à 4 personnes.

Ainsi, dans un groupe de 10 personnes, 4 peuvent être en-dessous de la classe d'âge en question ou au-dessus de la catégorie jeunesse.

2.1.3 Divisions

Minis

Pour les P-E et les GE, il n'y a pas de répartition de divisions.

Jeunesse

1ère division 16 gymnastes et plus
2e division 6 - 15 gymnastes

Actifs

1ère division 16 gymnastes et plus
2e division 6 - 15 gymnastes

Dames/Hommes et Seniors

Pas de répartition de divisions.

2.1.4 Répartition des divisions

Pour la répartition des divisions il est pris en compte la moyenne des gymnastes en lice par concours. Le nombre total de gymnastes en lice est divisé par le nombre de parties de concours, ce qui donne la division. Les personnes ne comptent donc qu'une fois par participation. Exemple :

1ère partie de concours 8 personnes
2^e partie de concours 17 personnes
3^e partie de concours 21 personnes
Total 46 personnes : 3 = 15,33 personnes

On arrondit, ce qui donne 16 personnes.

Ainsi, la société est attribuée à la 1^e division.

2.1.5 Notation

La notation s'effectue sur la base des directives des différentes branches et disciplines. Les notes des différentes disciplines sont arrondies au centième de point.

Le nombre maximal de points que l'on peut obtenir dans chaque partie de concours s'élève à dix.

Pour le concours complet à trente.

Si plusieurs groupes sont en lice dans une partie de concours, la note obtenue par chaque groupe est multipliée par le nombre de gymnastes en lice (y compris les blessés avec certificat sanitaire). La somme de ces notes est ensuite divisée par le nombre de gymnastes en lice dans la partie de concours (y compris les blessés avec certificat sanitaire) puis arrondie au centième de point.

2.1.6 Listes de résultats

Un classement par classe d'âge est établi :

Un classement par branche pour le concours en une partie.

Un classement par division pour le concours en trois parties.

2.1.7 Vainqueur de la fête

Dans le concours en trois parties, le vainqueur de la 1^{ère} division est le vainqueur de la Fête cantonale.

Il reçoit un trophée.

S'il n'y a pas d'inscriptions dans la 1^{re} division, il n'y a pas de vainqueur de la fête.

Les sociétés invitées ne peuvent pas être vainqueurs de la fête. Dans ce cas, le titre revient à la société indigène occupant le prochain rang au classement.

2.1.8 Distinctions

Les 3 premiers rangs de chaque classement reçoivent une distinction.

2.1.9 Concours de sociétés en une partie

Le choix du concours de sociétés en une partie s'effectue parmi les branches suivantes :

<u>Actifs</u>	<u>Dames/Hommes</u>	<u>Seniors</u>
Test de branche	Fit+Fun	Fit+Fun
Agrès		
Gymnastique		
Team-aérobic		

Les disciplines peuvent être librement choisies. Chaque discipline ne peut être exécutée qu'une seule fois.

Participation d'au moins 6 personnes.

Il n'y a pas de division. En cas d'égalité de points, c'est le résultat avec le plus grand nombre de gymnastes qui est pris en compte.

2.1.10 **Concours de sociétés en une partie / Qualification de l'estafette navette**

Les sociétés qui souhaitent se qualifier pour la finale de l'estafette navette, mais qui n'ont pas d'estafette navette dans leur concours de sociétés, peuvent également choisir cette épreuve. L'estafette navette ne peut pas être choisie deux fois.

<u>Jeunesse</u>	<u>Actifs</u>	<u>Dames/Hommes</u>	<u>Seniors</u>
EN60	EN80		

2.1.11 **Concours de sociétés en trois parties**

Ce concours de sociétés comporte trois parties de compétition. Le choix du concours de sociétés en trois parties s'effectue parmi les branches suivantes :

<u>Jeunesse</u>	<u>Actifs</u>	<u>Dames/Hommes</u>	<u>Seniors</u>
Agrès	Tests de branche		
Gymnastique	Agrès	Fit+Fun	Fit+Fun
Athlétisme	Gymnastique		
Parcours	Athlétisme		
	Jeux nationaux		
	Team-aérobic		

Les disciplines peuvent être librement choisies. Chaque discipline ne peut être exécutée qu'une seule fois.

Pour la catégorie Actifs uniquement, les sociétés peuvent être réparties dans quatre groupes max. par partie de concours. Le nombre de groupes peut varier en fonction de la partie de concours. Taille minimale des différents groupes :

Tests de branche + Fit+Fun + agrès + gymnastique	
Team-aérobic et estafette navette	6 gymnastes
Athlétisme (sauf estafette navette) + jeux nationaux	4 gymnastes

Au moins 6 personnes au total doivent participer à chaque partie de concours.

2.2 **Concours des Minis**

2.2.1 **Inscriptions**

Inscription online sur le site www.gymvalais.ch

Un enfant ne peut concourir que dans un seul groupe

Dérogations :

Pour tous les PE nés avant le 1^{er} janvier 2018 et

Pour tous les GE nés avant le 1^{er} janvier 2016,

Une demande de dérogation doit être déposée auprès de la direction des concours. La demande sera examinée par la commission technique qui vous communiquera sa réponse. En cas de refus, la finance

d'inscription du gymnaste sera remboursée. Sans dérogation, il n'y aura pas de possibilité de concours pour ces gymnastes.

2.2.2 **Concours**

Concours de société en 3 parties (lancer, courir, sauter) :

3 jeux concours avec obligation d'effectuer les 3 parties pour les groupes inscrits.

2.2.3 **Carrousel de Jeux**

Hors concours

2.2.4 **Production cantonale**

La répétition générale a lieu en début de journée

Les monitrices doivent être présentes 30 minutes avant l'heure prévue pour la répétition générale

Chaque monitrice installe sa ficelle de marquage

Tenue officielle

2.3 **Catégorie d'âge de la jeunesse**

2.3.1 **Répartition par âge pour les disciplines mesurables**

Les répartitions par âge pour le jugement sont établies comme suit :

Catégorie d'âge	Année naissance		
M18	2006	à	2007
M16	2008		2009
M14	2010	et	2011
M12	2012	et	2013
M10	2014	et	2015
M8	2016	et	plus jeunes

Les répartitions par âge ne sont prises en compte que dans le jugement des disciplines mesurables à l'aide des barèmes correspondants. Les différences d'âge ainsi que de sexe sont prises en compte à l'aide d'un système de barèmes distinct.

Pour le concours de sociétés niveau jeunesse, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes.

2.3.2 **Gymnastique aux agrès**

Les directives et prescriptions de taxation en gymnastique aux agrès, et ses adaptations de jugement propres à la jeunesse s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BP)
- Sol (SO)
- Combinaison d'engins (CE)
- Barres asymétriques scolaires (BAS)
- Sauts (ST)
-

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser à l'aide du formulaire officiel pour le 30 mars 2023 au plus tard.

Il est obligatoire de présenter une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante « Demande d'engin » doit être dûment remplie lors de l'inscription. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés.

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours.

Les disciplines des branches de gymnastique aux agrès peuvent être librement choisies.

2.3.3 Gymnastique

Les directives de gymnastique actuellement en vigueur s'appliquent.
Les sociétés doivent prendre avec elles tous les engins auxiliaires et engins à main.
Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Gymnastique avec engin à main (GYMAE)
- Gymnastique sans engin à main (GYMSE)

Les disciplines de la branche de la gymnastique peuvent être librement choisies.

Pour le praticable, les dimensions suivantes peuvent être choisies :

12 X 12 m - tapis

12 X 18 m - tapis

12 X 24 m - tapis

2.3.4 Athlétisme

Les directives d'athlétisme FSG actuellement en vigueur s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis. Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Lancer de la balle (LB80) 80 g seulement Jeunesse B M12/M10/M8
- Lancer du poids (LAP) gm 4 kg / gf 3 kg seulement Jeunesse A M18/M16/M14
- Estafette navette 60 m (EN60)
- Saut en longueur (SL) (élan zone)

2.3.5 Parcours

Les directives du parcours jeunesse actuellement en vigueur s'appliquent. Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- course d'obstacles (COB)
- test de jeu allround (TJA)

2.3.6 Finale estafette

Les directives Athlétisme (DA) en vigueur constituent la base pour l'organisation de la course d'estafettes.

Nombre de gymnastes par équipe : 6

Seules les sociétés inscrites pourront participer aux éliminatoires. Les dix meilleurs groupes de chaque catégorie sans distinction de division seront qualifiés pour les finales. Les sociétés seront averties de leur qualification par le speaker officiel dès la fin des éliminatoires.

La course navette sert d'éliminatoire. Les sociétés inscrites pour la course navette diviseront leur groupe en deux : les 6 coureurs de l'estafette finale et le reste du groupe.

La course d'estafette se court sur 2 x 60 mètres avec passage d'un témoin. Chaque participant doit courir deux fois la distance.

Un faux départ ou un faux passage de témoin entraîne la disqualification de l'équipe.

Le port de souliers à pointes est interdit.

Une société peut inscrire plusieurs groupes différents dans la même catégorie pour autant qu'elle ait également inscrit des groupes distincts dans le concours de société.

Chaque gymnaste présentera sa carte de membre FSG au départ de la course, aux éliminatoires et à la finale. A défaut, le ou la gymnaste sera disqualifié.

Le moniteur ou la monitrice désignera un chef d'équipe et se retirera de l'emplacement à l'ordre du chef de course et ceci pour toute la durée de la course.

2.4 Catégorie d'âge des actifs

Pour le concours de sociétés niveau actifs, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes :

2.4.1 Tests de branche

- test de branche allround (TBA), dernière édition
- test de branche unihockey (TBU), dernière édition

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

2.4.2 Gymnastique aux agrès

Les directives et prescriptions de taxation de la gymnastique aux agrès de sociétés actuellement en vigueur s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BP)
- Sol (SO)
- Combinaison d'engins (CE)
- Barre fixe (BF)
- Anneaux balançants (AB)
- Barres asymétriques scolaires (BAS)
- Sauts (ST)

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser à l'aide du formulaire officiel pour le 30 Mars 2023 au plus tard.

Il est obligatoire de présenter une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante « Demande d'engin » doit être dûment remplie lors de l'inscription. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés.

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours

2.4.3 Gymnastique

Les directives de gymnastique actuellement en vigueur s'appliquent.

Les sociétés amènent avec elles tous les engins à main et accessoires.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Gymnastique avec engin à main (GYMAE)
- Gymnastique sans engin à main (GYMSE)

Les disciplines de la branche de la gymnastique peuvent être librement choisies.

Pour le praticable, les dimensions suivantes peuvent être choisies :

- 12 X 12 m - tapis
- 12 X 18 m - tapis
- 12 X 24 m – tapis
- 18 X 24 m – gazon

2.4.4 Athlétisme

Les directives d'athlétisme FSG actuellement en vigueur s'appliquent.

A l'exception des javelots, il est interdit d'amener ses propres engins. Les javelots sont inspectés sur place.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (SH)
- Lancer du poids (LAP) gm 5 kg / gf 4 kg
- Course 800 m (800)
- Estafette navette 80 m (PS80)
- Balle à la lanière (BL) gm 1,5 kg / gf 1,0 kg
- Javelot (LJ) gm 800 g / gf 600 g
- Saut en longueur (SL)
- Lancer de l'agrès (LA) gm 500 g / Lancer du témoin gf 300 g

2.4.5 **Jeux nationaux**

Les directives de gymnastique aux jeux nationaux actuellement en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'amener ses propres engins.

Une seule discipline est proposée :

- Jet de la pierre (JP) gm 12,5 kg / gf 6,0 kg

2.4.6 **Team-aérobic**

Les directives d'aérobic FSG actuellement en vigueur s'appliquent.

- Team-aérobic (TAé)

Pour le praticable, les dimensions suivantes peuvent être choisies :

12 X 12 m - tapis

12 X 18 m - tapis

12 X 24 m – tapis

2.4.7 **Finale Estafette**

Les directives Athlétisme (DA) en vigueur constituent la base pour l'organisation de la course d'estafettes.

Nombre de gymnastes par équipe : 6

Seules les sociétés inscrites pourront participer aux éliminatoires. Les dix meilleurs groupes de chaque catégorie sans distinction de division seront qualifiés pour les finales. Les sociétés seront averties de leur qualification par le speaker officiel dès la fin des éliminatoires.

La course navette sert d'éliminatoire. Les sociétés inscrites pour la course navette diviseront leur groupe en deux : les 6 coureurs de l'estafette finale et le reste du groupe.

La course d'estafette se court sur 2 x 80 mètres avec passage d'un témoin. Chaque participant doit courir deux fois la distance.

Un faux départ ou un faux passage de témoin entraîne la disqualification de l'équipe.

Le port de souliers à pointes est interdit.

Chaque gymnaste présentera sa carte de membre FSG au départ de la course, aux éliminatoires et à la finale. A défaut, le ou la gymnaste sera disqualifié.

Le moniteur ou la monitrice désignera un chef d'équipe et se retirera de l'emplacement à l'ordre du chef de course et ceci pour toute la durée de la course.

2.5 Catégorie d'âge des Dames/Hommes

Pour le concours de sociétés niveau dames/hommes, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes:

2.5.1 Fit+Fun

Les directives Fit+Fun FSG actuellement en vigueur s'appliquent.

Il est interdit d'amener son propre matériel. Les engins à utiliser sont ceux fournis par l'organisateur.

Les chaussures à crampons sont autorisées. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Football témoin / balles et planche (FF1)
- Unihockey en équipe/ 8 ballons (FF2)
- Streetracket/ Anneau en caoutchouc et bâton de gymnastique (FF3)

2.6 Catégorie d'âge des seniors

Pour le concours de sociétés niveau seniors, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes.

2.6.1 Fit+Fun

Les directives FSG Fit+Fun actuellement en vigueur s'appliquent.

Il est interdit d'amener son propre matériel. Les engins à utiliser sont ceux fournis par l'organisateur.

Les chaussures à crampons sont autorisées. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Football témoin / balles et planche (FF1)
- Unihockey en équipe/ 8 ballons (FF2)
- Streetracket/ Anneau en caoutchouc et bâton de gymnastique (FF3)

3. Concours individuels en sport de masse

Un concours de gymnastique est proposé le dimanche 18 juin 2023.

3.1 Inscriptions

Les gymnastes Actifs, Dames/hommes et Seniors, qui souhaitent participer à ce concours en individuels devront s'inscrire le jour même sur la place de concours.

3.2 Concours de gymnastique

En règle générale, le concours de gymnastique est un concours individuel qui s'adresse aux gymnastes des deux sexes.

3.2.1 Offre

Concours de gymnastique gm, Actifs	3 parties sur deux branches	Age libre	
Concours de gymnastique gm, 35+	3 parties sur deux branches	A partir de l'année de naissance	1988
Concours de gymnastique gm, 55+	3 parties sur deux branches	A partir de l'année de naissance	1968
Concours de gymnastique gf, Actives	3 parties sur deux branches	Age libre	
Concours de gymnastique gf, 35+	3 parties sur deux branches	A partir de l'année de naissance	1988
Concours de gymnastique gf, 55+	3 parties sur deux branches	A partir de l'année de naissance	1968

3.2.2 Choix des branches

Choix des branches offert:

- Athlétisme : 80 m (80 m)
Lancer du Poids (LAP)
saut en longueur (SL)
saut en hauteur (SH)
- Jeux nationaux : jet de la pierre (JP)

Selon directives du concours de gymnastique actuellement en vigueur.

3.2.3 Dispositions

Les directives du Concours de gymnastique actuellement en vigueur s'appliquent.

3.2.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.

4. Jeux

4.1 Offre

Les jeux suivants sont proposés : Volley Ball et Tournoi des 3 Jeux

4.2 Volley Ball

4.2.1 Catégories

Catégorie	Hommes
Catégorie	Seniors
Catégorie	Mixte (maximum 3 hommes)
Catégorie	Dames.

Le tournoi de Volleyball se déroulera en salle de gymnastique par tous les temps.

4.2.2 Règlement

Avant le début des matchs, le capitaine établit une liste nominative de son équipe (à remettre au chef de place). Age minimum = 25 ans. Licencié (1 par équipe) dès 35 ans.

Les matchs se déroulent en 2 sets. Chaque set gagné vaut 2 points. Le classement se fait par addition des points. En cas d'égalité, le point average et ensuite la confrontation directe départagent les équipes.

Si les matchs ne se déroulent pas au temps, c'est le premier à 15 points (sans 2 pts d'écart) qui gagne. Un temps mort par set est autorisé.

Un joueur ne peut faire partie que d'une seule équipe par tournoi. Les changements de joueurs sont autorisés aux arrêts de jeu.

Si une équipe déclare « forfait », les matchs la concernant sont donnés gagnants aux équipes adverses. Les plans des matchs ne sont pas modifiés.

Chaque société qui inscrit plusieurs équipes au tournoi doit fournir un arbitre et un marqueur par équipe brevetés ou non. L'arbitre et le marqueur sont mis par la même équipe.

La première équipe nommée sur le plan de match engage.

L'arbitre peut donner un carton jaune, qui implique l'exclusion du set, dans les cas suivants :

- réclamation d'un joueur
- impolitesse d'un capitaine

La première équipe valaisanne de la catégorie Homme, est championne cantonale.

Le CT Gym Valais-Wallis peut modifier le règlement du tournoi en tout temps. Il prend les décisions concernant les cas non prévus.

4.3 Tournoi des 3 Jeux

4.3.1 Généralités

Le tournoi des 3 jeux comporte les jeux suivants :

- balle frappée
- tennis avec anneau
- jeu Goba

Une équipe se compose de trois joueurs, plus un remplaçant (facultatif).

4.3.2 Catégories

Une équipe peut être mixte, exclusivement féminine ou exclusivement masculine.
Il y a deux niveaux d'âge

- 35+ : dès 35 ans (1988)
- 55+ : dès 55 ans (1968).

Dans chaque catégorie d'âge, 1 personne au maximum peut appartenir à un autre niveau.
par ex. niveau d'âge 35–54 ans : 3 personnes de 35 – 54 ans et 1 personne de plus de 55 ans ou de moins de 35 ans.

4.3.3 Règlement (selon directives FSG en vigueur)

Les points suivants sont attribués par partie :

victoire	3 pts
match nul	1 pt
défaite	0 pt

En cas de blessure durant le jeu, le joueur blessé peut être remplacé immédiatement : il ne sera plus autorisé à jouer lors de la partie en cours.

Les joueurs de l'équipe portent une tenue uniforme.

Les trois jeux se déroulent simultanément. Au départ, les équipes sont tirées au sort (1 à 7 : 6 jeux + place de repos).

Chaque partie dure 7x6 minutes (42 min.). Une minute est accordée pour passer d'un terrain à l'autre.

Le classement par catégories s'établira dès l'inscription de sept équipes dans une même catégorie

Un tournoi final pourra être organisé si 14 équipes ou plus s'inscrivent dans la même catégorie.

4.4 Déroulement

Pour être inscrit au programme de compétition, le tournoi des 3 jeux doit avoir au moins 7 équipes inscrites, le tournoi de Volley, au minimum 10 équipes.

La direction des concours se réserve le droit de regrouper des catégories.

4.5 Autorisation de jeu

Une équipe ne peut évoluer que dans une catégorie.

Pour les inscriptions dans les catégories, se référer aux critères indiqués dans le descriptif de chaque catégorie.

4.6 Règlements

Les règlements officiels en vigueur s'appliquent pour les concours de jeux.

Tout changement par rapport au règlement officiel doit être indiqué dans le règlement du tournoi.

4.7 Concours

Le déroulement des tournois est fixé une fois les inscriptions définitives effectuées.

L'horaire de jeu ne peut pas tenir compte des horaires de concours individuels ou de société.

4.8 Equipement

Les équipes portent des tenues uniformes.

Chaque équipe du tournoi de Volley fournit une balle, réglementaire.

4.9 Arbitres

Les équipes sont tenues de mettre à disposition un arbitre breveté ou non, pour toutes les catégories.

4.10 Distinctions

Les trois premières équipes de chaque catégorie reçoivent une distinction.

5. Finances

5.1 Frais de participation / Finance de garantie

Les finances de participation et de garantie sont dues par inscription (=no de société dans l'outil d'inscription). Pour être valables, les inscriptions doivent s'accompagner du versement des finances de participation et de garantie.

5.1.1 Finance de garantie

Concours de sociétés actifs, dames/hommes, seniors	Fr.	200.00
Concours de sociétés jeunesse	Fr.	200.00
Société de jeu (sans participation au concours de sociétés)	Fr.	200.00
Participation uniquement aux manifestations cadres		pas de finance de garantie

5.1.2 Remboursement de la finance de garantie

La finance de garantie est remboursée si les procédures d'inscription et de paiement ont été dûment remplies et si le comportement fut correct durant la fête de gymnastique. Prière donc d'indiquer les coordonnées bancaires/postales avec le no. de compte de la société lors de l'inscription.

En cas de désistement (cf 1.7.5) après la publication des horaires, la finance de garantie n'est pas remboursée.

5.2 Finance de participation

La finance de participation se monte à:

- concours de sociétés en 3 parties (actifs, dames/hommes, seniors)	Fr.	220.00
- concours de sociétés en 1 partie (actifs, dames/hommes, seniors)	Fr.	110.00
- concours de sociétés en 3 parties (jeunesse)	Fr.	60.00
- par équipe de jeux et type de jeu	Fr.	110.00

5.2.1 Désistement / Remboursement de la finance de participation

En cas de désistement (cf. art. 1.7.5) après la publication des horaires, la finance de participation n'est plus remboursée .

5.3 Prix moniteur

Un prix moniteur est inclus pour chaque société inscrite : un prix pour le week end Jeunesse et un prix pour le week end Adultes.

Des prix moniteur supplémentaires peuvent être commandés en prestations complémentaires.

5.4 Déductions de la finance de garantie

Une déduction de la finance de garantie intervient dans les cas suivants:

- non respect des délais, par jour et par cas (timbre postal/date courriel)	Fr.	10.00
- non participation de sociétés/groupes, par compétition	Fr.	200.00
- non participation d'équipes de jeu, par match	Fr.	100.00
- non participation d'aides par discipline de société, par discipline	Fr.	50.00
- désistement de disciplines dans concours de sociétés (après la publication des horaires)	Fr.	100.00
- non inscription d'arbitre, de juge et de juge de ligne	Fr.	150.00
- non participation d'arbitre, de juge et de juge de ligne, par cas	Fr.	150.00
- abandon non autorisé de la place de concours durant engagement du juge	Fr.	150.00
- absence lors du cours de juge obligatoire	Fr.	150.00
- renvoi de l'inscription après la publication des horaires.	Fr.	200.00
- infraction lors du contrôle des cartes de fête	Fr.	200.00

5.5 Cartes de fête

Toutes les personnes participant activement à la fête cantonale valaisanne de gymnastique doivent s'acquitter d'une carte de fête et la porter pendant toute la durée de la manifestation.

En cas d'inscription sur la place de concours, faire la preuve de l'achat de cartes de fête. Est pris en compte pour les équipes de jeux, le nombre de participants actifs au concours.

Si la preuve d'achat des cartes de fête ne peut être faite, le nombre de cartes de fête correspondant doit être acheté avant le début du concours. Le prix des cartes de fête achetées après contrôle est majoré de 100% par rapport au prix officiel.

Si le CO ou la direction de concours sont induits en erreur, la finance de garantie n'est pas remboursée du tout.

Les cartes de fête ne sont pas remboursées.

Type A Adultes : Actifs – Dames / Hommes / Seniors **Fr. 85.00**

- Croix de Fête
- Entrée sur le territoire de la fête
- Finance de participation aux concours et aux activités proposées
- Un repas (normal ou végétarien)
 - repas de midi (18.06) pour les Dames / Hommes / Seniors
 - repas du soir (17.06) pour les Actifs
- Entrée libre à la piscine Bammatte
- 1 Billet CFF aller –retour de son domicile à Brigue
- Bus navette de la gare à la place de Fête.

Type B Volleyball : Gymnastes inscrits uniquement au Tournoi de Volley **Fr. 65.00**

- Croix de Fête
- Entrée sur le territoire de la fête
- Finance de participation au Tournoi de Volley
- Un repas du soir (17.06) (normal ou végétarien)
- Entrée libre à la piscine Bammatte
- 1 Billet CFF aller –retour de son domicile à Brigue
- Bus navette de la gare à la place de Fête.

Type C Jeunesse : Jeunesse A – Jeunesse B **Fr. 30.00**

- Croix de Fête
- Entrée sur le territoire de la fête
- Finance de participation aux concours et activités proposées
- 1 Billet CFF aller –retour de son domicile à Brigue
- Bus navette de la gare à la place de Fête.

Type D Minis : – PE et GE **Fr. 25.00**

- Prix souvenir
- Entrée sur le territoire de la fête
- Finance de participation aux concours et activités proposées
- 1 Billet CFF aller –retour de son domicile à Brigue
- Bus navette de la gare à la place de Fête.

Type E Moniteurs Jeunesse et Minis **Fr. 20.00**

- Croix de Fête
 - Entrée sur le territoire de la fête
 - 1 Billet CFF aller –retour de son domicile à Brigue
 - Bus navette de la gare à la place de Fête.
- Obligatoire en cas de voyage en train.

Les juges et fonctionnaires travaillant et participant à des concours et des events **s'acquittent d'une carte de fête de type A ou B.**

Les juges et fonctionnaires non gymnastes n'ont pas à commander de carte de fête.

5.6 Prestations complémentaires

Croix de fête supplémentaire	Fr.	4.-
Prix moniteur supplémentaire	Fr.	50.-
Menu (avec salade) supplémentaire	Fr.	18.-
Petit Déjeuner	Fr.	15.-
Nuitée sous tente	Fr.	10.- par personne et par nuit
Nuitée en abri PC (nombre de places limité)	Fr.	15.- par personne et par nuit

5.7 Coordonnées bancaires

Les montants facturés devront être versés dans les délais sur le compte :

Gym Valais-Wallis
Route de la Bonne Eau 23
3960 Sierre

IBAN n° : CH76 8080 8002 9429 5574 7

Banque Raiffeisen Sion et Région
1950 Sion

6. Dispositions légales

6.1 Obligations financières

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels, qui ne satisfont pas aux obligations financières (finance de participation et de garantie, factures organisateurs) ne peuvent pas participer. Pour les paiements effectués moins de cinq jours avant l'événement, la présentation des quittances à Françoise Boand, caissière de la CT, fseboand@netplus.ch, est nécessaire.

6.2 Caractère obligatoire des Prescriptions de concours

En participant à la manifestation, les participants reconnaissent le caractère obligatoire des Prescriptions de concours (annexes incluses), des règlements régissant la compétition ainsi que des conditions de participation.

La procédure de réclamation et de recours est régie dans le Règlement sur les sanctions et les amendes de la Fédération suisse de gymnastique.

6.3 Recours

Les recours contre les décisions des jurys ou de la direction des concours doivent être déposés par écrit à la direction générale des concours dans les 15 minutes qui suivent la publication de la note. Le dépôt du recours est accompagné du versement de Fr. 200.-. Si le recours est rejeté, ce montant reste en mains de Gym Valais-Wallis.

6.4 Comportement des participants

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels qui ne respectent pas les directives de concours, les instructions de la direction de concours ou des organisateurs devront en répondre. Ils peuvent être sanctionnés en vertu de l'annexe 1 ou du Règlement sur les amendes et sanctions FSG en vigueur. La société est responsable solidairement pour des personnes individuelles appartenant à un groupe de cette société participant au concours ou faisant partie de cette société.

6.5 **Sanctions à l'encontre des sociétés fautives**

Nous vous renvoyons au Règlement sur les sanctions et les amendes de la Fédération suisse de gymnastique en vigueur.

6.6 **Instructions de la direction générale des concours / du CO**

Les instructions de la direction générale des concours et du CO ont force obligatoire pour tous les participants.

7. **Dispositions finales**

7.1 **Modifications**

La direction générale des concours est habilitée à modifier, compléter ou adapter les présentes prescriptions de concours, si la situation l'exige.

7.2 **Informations**

Les sociétés seront dûment informées en temps utile sur les directives de la direction des concours ou du CO. Pendant la manifestation, il est du ressort des participants de se renseigner sur les éventuelles modifications.

Tous les compléments, modifications ou précisions sont publiés sur www.gymvalais.ch

7.3 **Interprétation**

En cas de doute quant à l'interprétation, la décision définitive revient à la direction des concours.

Approuvé le 14 septembre 2023

Association cantonale Gym Valais –Wallis
Fête cantonale valaisanne de gymnastique, Naters 2023

Lucie Jollien

Chantal Delaloye

Annexe 1 – Déductions d'ordre

Déductions d'ordre pour tous les concours

Les déductions ci-après s'appliquent dans les cas où les directives des différentes branches ne prévoient pas de déduction d'ordre.

Décision

La direction des concours peut procéder à des déductions d'ordre en cas de contravention pour chacune des disciplines. La décision est toujours du ressort de la direction des concours qui s'appuie sur les rapports des juges de taxation et des chefs de place.

Procédé / Déductions d'ordre

Procédé	Déduction
Violation des Directives et Prescriptions de concours	0,5 pt
Début du concours retardé par rapport à l'horaire à cause d'une société	0,5 pt
Aides requis par discipline pas au complet lors du début du concours	0,3 pt
Comportement antisportif de sociétés ou de personnes individuelles avant, pendant ou après le concours	0,5 – 1,0 pt
Comportement antisportif grossier de sociétés ou de personnes individuelles avant, pendant et après la compétition	Disqualification

Annexe 2 – Règlements

(cf. également www.stv-fsg.ch)

Les règlements suivants téléchargés sur le site internet FSG régissent les Prescriptions de concours:

- Statuts FSG du 24 octobre 2009
- Règlement Sanctions et amendes
- Directives de publicité sur les tenues lors des manifestations FSG
- Directives de publicité sur les tenues lors des manifestations de balle à la corbeille
- Règlement sur le contrôle de l'affiliation à la FSG, respectivement des cartes de membre FSG

Les directives suivantes téléchargées sur le site internet FSG sont valables et doivent être respectées:

- Directives du test de branche
- Directives Fit+Fun
- Directives Tournoi des 3 Jeux
- Directives et Prescriptions de taxation de gymnastique aux agrès de sociétés
- Directives de gymnastique
- Directives d'athlétisme FSG
- Directives FSG de team-aérobic
- Directives de concours de sociétés de jeux nationaux,
- Directives du concours de gymnastique
- Directives du parcours jeunesse

Annexe 3 – Abréviations

Allgemein

STV	Schweizerischer Turnverband
GWL	Gesamtwettkampfleitung
BL	Bereichsleitung
WL	Wettkampfleitung
RL	Ressortleitung
VT	Vereinsturnen
DH	Disziplinenhelfer/-in
SR	Schiedsrichter/-in
KR	Kampfrichter/-in
WR	Wertungsrichter/-in
HKR	Hilfskampfricht/-in
Ti	Turnerinnen
Tu	Turner

Wettkampf

Stkl	Stärkeklasse
EW	Einzelwettkampf
VW	Vereinswettkampf
VWJ	Vereinswettkampf Jugend
VWA	Vereinswettkampf Aktive
WT	Wettkampfteil
WV	Wettkampfvorschriften
TW	Turnwettkampf
PSP	Plusport
P	Programme
PC	Platzchef
AC	Anlagechef
DC	Disziplinenchef

Spiele

VB	Volleyball
3-ST	3-Spiel-Turnier

Gymnastik

GYMHG	Gymnastik mit Handgeräte
GYMOH	Gymnastik ohne Handgeräte

Geräteturnen

Getu	Geräteturnen
BA	Barren
BO	Boden
GK	Gerätekombination
RE	Reck
SP	Sprünge
SR	Schaukelringe
SSB	Schulstufenbarren

Athlétisme/LMM

800	800 m Lauf
BW	Ballwurf
HO	Hochsprung
KUG	Kugelstossen
PS80	80 m Pendelstafette
PS60	60 m Pendelstafette
SB	Schleuderball
SPE	Speerwurf
WE	Weitsprung

Athlétisme/CMEA

800	Course 800 m
LB	Lancer de la balle
SH	Saut en hauteur
LAP	Lancer du poids
EN80	Estafette navette 80 m
EN60	Estafette navette 60 m
BL	Balle à la lanière
LJ	Lancer du javelot
SL	Saut en longueur

Généralités

FSG	Fédération suisse de gymnastique
DGC	Direction générale des concours
DD	Direction de domaine
DC	Direction des concours
RS	Responsable de secteur
GSoc	Gymnastique de sociétés
AD	Aide par discipline
Ar	Arbitre
Ju	Juge
Ju	Juge
Jaux	Jugeauxiliaire
gf	Gymnastes féminines
gm	Gymnastes masculins

Concours

Div	Division
Ind.	Concours individuel
CSoc	Concours de sociétés
CSJ	Concours de sociétés jeunesse
CSA	Concours de sociétés actifs
PC	Partie de concours
PCc	Prescriptions de concours
CG	Concours de gymnastique
PSP	Plusport
P	Programme
ChP	Chef de place
CI	Chef des installations
CD	Chef de discipline

Jeux

VB	Volleyball
3-ST	Tournoi des 3 jeux

Gymnastique

GYMAE	Gymnastique avec engin à main
GYMSE	Gymnastique sans engin à main

Gymnastique aux agrès

Agrès	Gymnastique aux agrès
BP	Barres parallèles
SO	Sol
CE	Combinaison d'engins
BF	Barre fixe
ST	Sauts
AB	Anneaux balançants
BAS	Barres asymétriques scolaires

800	Course 800 m
LB	Lancer de la balle
SH	Saut en hauteur
LAP	Lancer du poids
EN80	Estafette navette 80 m
EN60	Estafette navette 60 m
BL	Balle à la lanière
LJ	Lancer du javelot
SL	Saut en longueur

WU Weitwurf
WVLA Weisungen Leichathletik

LA Lancer de l'agrès
DAS Directives d'athlétisme de société

Nationalturnen

NA Nationalturnen
STS Steinstossen

Gymnastique aux jeux nationaux

GJN Gymnastique aux jeux nationaux
JP Jet de la pierre

Fachteste

FTA Fachtest Allround
FTU Fachtest Unihockey

Tests de branche

TBA Test de branche allround
TBU Test de branche unihockey

Fit+Fun

FF Fit+Fun
FF1 Fuss-Ball-Stafettenstab/ Brettball

Fit+Fun

FF Fit+Fun
FF1 FootBall témoin / Balles et planche
FF2 Unihockey/8 ballons
FF3 Anneau à lancer/ streetracket

FF2 Unihockey/8-er Ball
FF3 Moosgummiring/ Streetracket

Aerobic

Ae Aerobic
TAe Team-Aerobic

Aérobic

Aé Aérobic
TAé Team-aérobic

Jugend Parcours

HL Hindernislauf
STA Spieltest Allround

Parcours Jeunesse

COB Course d'obstacles
TJA Test de jeu allround

Annexe 4 – Coordonnées de la direction des concours

Direction
Suppléant

Jolien Lucie
Delaloye Chantal

ljoll@bluewin.ch
chdelaloye@netplus.ch

Annexe 5 – Propriétés des surfaces par discipline

Discipline	Propriétés de la surface	Description exacte
Tests de branche		
Allround	Gazon	
Unihockey	Tartan	
Fit+Fun		
FF 1a Football - témoin	Gazon	
FF 1b Balles et planche	Gazon	
FF 2a Unihockey	Goudron	
FF 2b 8 ballons	Gazon	
FF 3a Streetracket	Gazon	
FF 3b Anneaux caoutchouc et bâton	Gazon	
Gymnastique aux agrès		
Barres parallèles	Tente (sol en bois)	Dimensions 15.00 x 22.00 m
Sol	Tente (sol en bois)	Dimensions 20.00 x 20.00 m
Combinaison d'engin	Tente (sol en bois)	Dimensions 20.00 x 30.00 m
Barre fixe	Halle	Dimensions 20.00 x 20.00 m
Anneaux balançants	Halle	Dimensions 20.00 x 24.00 m
Barres ass. scolaires	Tente (sol en bois)	Dimensions 15.00 x 22.00 m
Sauts	Tente (sol en bois)	Dimensions 20.00 x 30.00 m
Gymnastique		
12 X 12 m	Tente (sol en bois avec tapis)	
12 X 18 m	Tente (sol en bois avec tapis)	
12 X 24 m	Tente (sol en bois avec tapis)	
18 X 24 m	Gazon	
Aérobic		
Team aérobic	Tente (sol en bois avec tapis)	
Aérobic	Tente (sol en bois avec tapis)	
Parcours jeunesse		
Course d'obstacles	Gazon	
Test de jeu allround	Gazon	
Athlétisme		
Saut hauteur	Tartan	
Lancer du poids	Anneau en béton	
Estafette navette, 60 ou 80 m		Piste en synthétique
Finale Estafette	Gazon	
800m (piste)		Piste en synthétique
Estafette navette	Gazon	
Balle à la lanrière	Piste en synthétique	
Lancer/javelot/lancer balle		Piste en synthétique
Saut en longueur	Piste en synthétique	
Jeux nationaux		
Lancer de la pierre	Piste en synthétique	
Jeux		
Volleyball	Halle	
Tournoi des 3 Jeux	Tente avec plancher en bois	

Toute modification réservée en fonction d'éventuels transferts d'emplacement!